PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2010 - 800 du 31 décembre 2010
portant nomination du directeur général, président du directoire de la société nationale des pétroles du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-595 du 21 août 2010 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Jérôme KOKO** est nommé directeur général, président du directoire de la société nationale des pétroles du Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Jérôme KOKO**, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2010-800

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

André Raphaël LOEMBA.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-